



COMPTES

2014

Rapport de la municipalité au conseil communal
sur la gestion durant l'exercice 2014

Au conseil communal de Saint-Cergue,

Madame la présidente, mesdames et messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes, de l'arrêté du conseil d'état sur la comptabilité des communes et du règlement du conseil communal de 2007, nous vous présentons le rapport de gestion et les comptes pour l'exercice de l'année 2014.

GENERALITES

ADMINISTRATION GENERALE

Le milieu de la législature 2011-2016 a été marqué par un renouvellement autant parmi les autorités que l'administration. Au niveau de la municipalité Madame Cornélia Gallay est devenue syndique et Monsieur Paul Ménard est entré en fonction en tant que municipal en charge des finances, de l'urbanisme et de la mobilité.

Fin février notre secrétaire municipale, Madame Frédérique Vol, active depuis plus de 23 ans, a pris une retraite anticipée bien méritée. Madame Nathalie Agier, embauchée en qualité de secrétaire municipale le 1^{er} janvier 2014, lui a succédé. Toutefois, après 10 mois d'activité, la municipalité a décidé de mettre fin à son contrat de travail pour fin janvier 2015.

Le 14 novembre 2014 Monsieur Martin Jaussi, municipal du tourisme, du sport, des forêts et des alpages est subitement décédé, laissant un grand vide aussi bien au sein de la municipalité que de l'administration. Personnage avec un sens prononcé pour la justice, il était très impliqué dans la commune et a apporté à la municipalité son approche pragmatique des dossiers.

La fin de l'année a donc été très chargée, car les postes de municipal du tourisme et celui de secrétaire municipale sont restés partiellement vacants et leurs activités ont été réparties sur la municipalité et l'administration.

En ce qui concerne l'informatique, les nouvelles directives cantonales nécessitent constamment de nouvelles adaptations des logiciels, aussi bien au niveau comptable que pour le contrôle des habitants, la gestion de permis de construire, etc.

Au niveau de la communication, nous avons décidé de revenir à un journal d'information trimestriel de format plus réduit et donc plus économique.

Concernant la population, St-Cergue continue d'enregistrer une croissance, puisque la population a atteint 2'340 habitants au 31 décembre 2014, soit 86 de plus que l'année précédente. Le nombre de mutations (arrivées et départs) reste très nettement au-dessus de la moyenne suisse, avec près de 600 mouvements par année.

REPARTITION DES DICASTERES - ANNEE 2014

Cornélia Gallay - Syndique

- Administration générale – police – représentations extérieures – services industriels – épuration – service du feu
Suppléante : Danièle André

Danièle André - Vice-Syndic

- Police des constructions – instruction publique – accueil de jour – sécurité sociale cultes - cultures
Suppléante : Cornélia Gallay

Pierre Graber - Municipal

- Routes & voiries – gestion des déchets – bâtiments - énergie
Suppléant : Martin Jaussi

Martin Jaussi – Municipal (jusqu'au 14 novembre 2014)

- Tourisme – forêts et alpages – terrains – sports – parcs & promenades – protection civile
Suppléant : Paul Ménard

Paul Ménard - Municipal

- Finances – urbanisme - mobilité
Suppléant : Pierre Graber

SERVICES COMMUNAUX - ANNEE 2014

GREFFE MUNICIPAL POLICE DES CONSTRUCTIONS	Frédérique Vol - Secrétaire communale (jusqu'à fin mars 2014) Nathalie Agier - Secrétaire communale (jusqu'à fin octobre 2014)
CONTRÔLE DES HABITANTS POLICE DES ETRANGERS	Eliane Sottas - Secrétaire
INFORMATIQUE / SITES WEB FACTURATION	Christian Briacca - Employé administratif
BOURSE COMMUNALE	Gérald Chollet - Boursier communal Bourse = 70 % / Technicien = 30 %
ASSISTANT DE LA SECURITE PUBLIQUE (Employés par la commune de Genolier, en collaboration avec les communes de Arzier-Le Muids, Givrins et Trélex)	Daniel Levivant Adrien Gafner
SERVICE DE VOIRIE	Arnaud André - Responsable Patrick Gilliéron Saban Hadzic Jonathan Magnenat
INTENDANCE ET CONCIERGERIE	Yvan Demierre - Responsable Maria Roulin
BIBLIOTHEQUE COMMUNALE	Suzanne Berset - Responsable
CANTINE SCOLAIRE	Nathalie Carco - Responsable
PATROUILLEURS	Jannick Burnier - Responsable
SKI DE FOND Chauffeurs de chenillettes	Martin Jaussi – Responsable Jacques Cupelin Denis Perillat
SERVICE INTERCOMMUNAL DES FORETS Garde forestier Secrétaire	Ce service est géré par la ville de Nyon Alain Pérusset Viviane Theintz (jusqu'à fin octobre 2014)

PREAVIS ET RAPPORTS

Le conseil communal s'est réuni à 4 reprises durant l'année 2014.

Séance du mardi 29 avril 2014

Préavis No 01/2014 – Adoption d'un nouveau règlement communal relatif au subventionnement des études musicales

La commission ad'hoc recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

La commission des finances remarque : «aucune école de musique n'a demandé une mise à disposition de locaux communaux pour l'instant.

Il est du ressort des écoles de musique d'informer les familles sur la disponibilité d'un éventuel subside communal. La commune ne fera pas de promotion en ce sens». Elle recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 38 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Préavis No 02/2014 – Demande de crédit de CHF 28'000.- pour l'étude de la sécurisation de la falaise au lieu-dit Sous les Roches

La commission des finances remarque : «elle encourage la municipalité à prendre contact avec les différents propriétaires concernés par les mesures de sécurisation afin de négocier leur participation aux frais de réalisation. En effet, ces personnes exposées au danger ne peuvent pas partir du principe que la commune limite à elle seule les risques qu'elles encourent, il en va également de leur responsabilité individuelle.

Bien que couverte à 70% par le biais de subventions et éventuellement par une répartition possible du coût restant (30%) entre la commune et les propriétaires concernés, la réalisation de ces ouvrages nécessitera des travaux d'entretien. Les coûts y relatifs devront clairement être définis dans le prochain préavis et faire également l'objet de conventions entre les différents acteurs». Elle recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 39 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Préavis No 03/2014 – Demande de crédit de CHF 315'200.- pour le remplacement d'environ 870 compteurs d'eau avec la mise en place d'un système de relevé à distance

La commission des finances commente «il est important d'améliorer la gestion d'une ressource aussi importante que la distribution d'eau. On ne peut espérer que le remplacement des compteurs à lui seul permette de réduire la totalité des pertes actuelles. Il faudra également analyser toutes les autres consommations d'eau qui ne sont pas mesurées aujourd'hui, notamment celles des fontaines publiques, des hydrants, etc.». Elle recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 36 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Préavis No 04/2014 – Demande de crédit de CHF 37'800.- destiné à financer l'étude d'aménagement de la place de la Gare

La commission d'urbanisme remarque et recommande de «s'assurer que le débouché Bournessaint soit intégré dans l'étude. Procéder à un audit, si cela n'est pas déjà fait, sur les infrastructures en sous-sol (eau sous pression, éclairage public, canalisations diverses, etc...) afin de profiter des travaux futurs d'ouverture de route pour mettre à niveau ces installations dans le périmètre concerné». Elle recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

La commission des finances après discussion recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 39 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Préavis No 05/2014 – Demande de crédit de CHF 288'000.- destiné à financer l'aménagement de trottoirs le long de la route de France RC 12-B-P et la réorganisation de la place devant la caserne des pompiers

La commission d'urbanisme après remarques et recommandation recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

La commission des finances après remarques recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 39 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Postulat de M. Odermatt : développement touristique de St-Cergue

Le conseil communal accepte la prise en considération du postulat par 30 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention.

Election d'un scrutateur – Est élue comme scrutateur Maria-José Hautier-Pla

Election d'un membre à la commission de gestion - Est élue Christine Briacca

Séance du mardi 24 juin 2014

Election du bureau

Président	Marie Guichard
Vice-présidente	Anne Combes-Meylan
Scrutateurs	Maria-José Hautier-Pla Fernand Veluz
Scrutateurs suppléants	Murielle Jelk Amandine Lohri
Vice-secrétaire	Jean-Luc Bezençon

Election d'un délégué à la Société de développement – Est élue à l'unanimité Anne Combes-Meylan

Comptes 2013 – Rapport de la municipalité au conseil communal sur la gestion durant l'exercice de l'année 2013

Dans son rapport la commission de gestion recommande pour le futur : «il ressort de leur analyse et des discussions qu'ils ont eues avec les différents municipaux interrogés qu'une politique de gestion globale, due à l'inévitable interaction des dicastères entre eux, devra être menée lors des investissements futurs. En effet, les impacts d'un investissement sur la réfection du réseau d'eau ou le CAD ont inévitablement une répercussion sur les routes ou la gestion des forêts.

Ils encouragent la municipalité dans cette voie de réflexion afin de faire des investissements avisés et réitèrent leur recommandation de mener également une étude approfondie afin de trouver de nouvelles sources de financements, d'engager des réflexions pour réduire les coûts de certaines infrastructures et de gérer les priorités de façon drastique.

La marge d'autofinancement 2013 devra être judicieusement investie pour permettre la poursuite des travaux d'entretien du patrimoine communal indispensables au fonctionnement quotidien et au développement de notre commune (classé en priorité 1 du plan d'investissement, notamment le réseau d'eau et les routes) et d'être en mesure de réaliser les projets nécessaires en vue de répondre à l'augmentation de la population.

Elle encourage également les membres du conseil à porter une grande attention sur les préavis des investissements futurs et à s'interroger sur les conséquences à long terme de leurs choix dans le but de servir au mieux les intérêts des habitants.

Afin de les épauler dans cette démarche, et comme demandé dans le conseil du 3 décembre 2013, elle réitère la suggestion faite à la municipalité de développer les impacts financiers (visio annuelle/totaux/pourcentage) lors de la présentation des préavis, en ajoutant les indicateurs suivants : - évolution du montant de la dette – variance par rapport au budget ou au plan d'investissement – impacts éventuels sur les fonds de réserve».

La commission de gestion, vu les analyses et commentaires qui précèdent, vu la proposition de la fiduciaire Pierre Busset, considérant que le budget 2013 a été accepté par le conseil à fin 2012 sur recommandation de la commission des finances et a été globalement respecté, recommande au conseil de donner décharge à la municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2013, d'adopter le compte de fonctionnement ainsi que le bilan au 31 décembre 2013, de la libérer du mandat qu'il lui a été confié pour le contrôle de l'exercice 2013.

Le conseil communal approuve les comptes 2013 par 39 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, et donne décharge à la municipalité pour sa gestion par 39 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Préavis No 07/2014 – Révision du règlement du conseil communal du 11 décembre 2007

La commission ad'hoc recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 39 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Préavis No 08/2014 – Demande de crédit de CHF 243'000.- TTC pour la rénovation de 3 chalets d'alpage

La commission des finances «souligne l'importance de la conservation de notre patrimoine communal et de nos chalets d'alpage par des travaux d'entretien et de rénovation réguliers. Le contraire engendre souvent des coûts plus élevés comme cela a été le cas lors de la rénovation du toit de La St-Cergue faite dans l'urgence. En effet, elle n'a pas pu bénéficier du subsidé du SDT, les demandes devant être faites et acceptées avant la réalisation des travaux. Enfin concernant les Dappes, comme ce chalet est sur territoire français, il ne peut pas prétendre à des subsides du SDT. La municipalité n'a pas prévu de réaliser les travaux mentionnés en une fois, mais bien de les étaler sur les prochaines années, en fonction des besoins, du budget des subventions accordées».

La commission des finances recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 37 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Préavis No 09/2014 – Demande de crédit de CHF 37'500.- destiné à la rénovation de l'éclairage public route d'Arzier, chemins du Champ-de-Joux et des Pelesses

La commission des finances remarque : «la mainmise de la Romande Energie sur l'éclairage public explique qu'il n'y ait qu'une seule offre. Cependant cela est en partie justifié par les prestations de maintenance que seule la Romande Energie peut garantir à la Municipalité.

La commission des finances salue la volonté de la municipalité de réduire la consommation d'électricité de la commune. En effet, l'économie énergétique générée par l'assainissement de cet éclairage permet une réduction de plus de 8'000 kWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 2 ménages st-cerguois.

Suite aux compléments d'information communiqués par la Municipalité, la commission des finances constate qu'il est difficile d'établir un préavis global permettant l'assainissement du solde de l'éclairage. Les travaux restant seront effectués soit via les budgets annuels, soit via des préavis spécifiques aux réaménagements de tronçons routiers (par exp. Place et rue de la Gare).

La commission des finances recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 39 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Préavis No 10/2014 – Demande de crédit de CHF 212'000.- destiné à l'achat d'une nouvelle fraiseuse de voirie pour le déneigement de notre réseau communal

La commission des finances remarque : «le rabais accordé de CHF 10'325.- (5%) sur l'achat du véhicule neuf est un point favorable. La reprise des 2 anciennes fraiseuses est en cours de négociations et la commission attend avec intérêt de connaître l'offre de reprise ».

La commission des finances recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis amendé par 38 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

Préavis No 11/2014 – Demande de crédit de CHF 39'000.- pour la participation à la réfection de la route du Vuarne

La commission des finances fait de nombreuses remarques et conclut : «les accords conclus par la signature de la convention doivent être respectés. Les négociations conduites par le municipal avec son homologue de Trélex ont permis de limiter au mieux le montant des frais à la charge de notre commune».

La commission des finances recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 37 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Préavis No 12/2014 – Demande de crédit de CHF 62'000.- pour le remplacement d'un tronçon de conduite d'eau potable le long de la route de France

La commission des finances : «déplore que ce préavis n'ait pas été pris en compte avec celui de l'aménagement des trottoirs (05/14). Ceci est probablement un oubli regrettable du bureau d'ingénieurs mandaté pour coordonner ces travaux. Néanmoins, le remplacement préventif de cette conduite d'eau potable vétuste peut être coordonné avec les travaux de réaménagement de la route de France pour éviter toute réouverture du nouveau trottoir, avec les frais supplémentaires y relatifs en cas de fuite ou rupture».

La commission des finances recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 36 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Préavis No 13/2014 – Demande de crédit complémentaire au préavis 05/2014 de CHF 51'000.- TTC pour le remplacement d'un tronçon de conduite d'eau potable à l'Avant-Poste

Après discussion la commission des finances recommande à la municipalité : «de négocier avec le bureau d'ingénieurs Olivier Peitrequin SA une réduction substantielle de ses honoraires, en compensation des lacunes constatées dans la préparation du projet et la direction du chantier, même si un rabais avant déjà été obtenu lors de l'attribution du mandat. De ne payer la facture finale des entreprises concernées qu'après la finition des banquettes et l'acceptation formelle des travaux».

Compte tenu de ce qui précède la commission recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 31 voix pour, 0 voix contre et 8 abstentions.

Séance du mardi 7 octobre 2014

Nomination d'une secrétaire : Est nommée avec applaudissements Evelyne La Ferla

Election d'un membre à la commission des finances - Est élu à l'unanimité Olivier Krähenbühl

Election d'un délégué à la Société de développement – Est élu à l'unanimité Arnaud André

Traitement de l'article 55 du nouveau règlement du conseil communal. Explication et traitement de l'art. 55 récusation, nouveau règlement du conseil communal.

Préavis No 14/2014 - Arrêté d'imposition 2015

La commission des finances recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 34 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Préavis No 15/2014 – Demande de crédit de CHF 1'800'000.- pour la construction de la nouvelle station de pompage à Combe-Froide, des conduites et des travaux d'adaptation liés à cette réalisation

Après discussion la commission des finances recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 37 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Séance du mardi 9 décembre 2014

Préavis No 16/2013 - Budget municipal pour l'année 2015

La commission des finances remarque : «2 points particulièrement sensibles, dans lesquels le budget prévoit des investissements extraordinaires de coût élevé, à savoir – les appareils électroménagers du Vallon et l'installation et raccordement aux canalisations des WC de la déchèterie. De tels investissements uniques devraient être présentés sous la forme d'un préavis, et non pas dans le budget». Elle conclue : «la stratégie financière développée par la Municipalité pour les 5 années à venir est ambitieuse, avec des investissements de 18.96 MCHF. La marge d'autofinancement de ce budget ne laisse que peu de liberté de manœuvre, avec des investissements de 5.8 MCHF en 2015, dont 3.3 MCHF en priorité «obligatoire». Si les nouvelles sources de revenu escomptées ne sont pas rapidement disponibles (vente des DDPs plus importantes que celles portées au budget ?), ou encore une deuxième augmentation substantielle du taux d'imposition communal dès 2016 ou 2017, la commune devra renoncer à tout investissement extrabudgétaire, ou alors s'endetter à nouveau au-delà du raisonnable. La municipalité a cependant déjà annoncé au conseil que la priorité de chacun des projets serait revue en cours d'année en fonction des financements disponibles sans endettement excessif». Compte tenu de ce qui précède la commission des finances recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté et à la municipalité de tenir compte des remarques et analyses présentées dans le rapport.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 30 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Préavis No 17/2014 – Addendum au plan partiel d'affectation de La Dôle

Synthèse et conclusion de la commission d'urbanisme : «les diverses modifications du PPA du Massif de la Dôle proposées dans l'addendum sont justement motivées et apporte une plus-value notable au projet».

Tenant compte de ce qui précède la commission d'urbanisme recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 31 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Préavis No 18/2014 – Demande de crédit de CHF 65'000.- pour la finalisation de l'étude du plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

La commission des finances après avoir fait des remarques recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

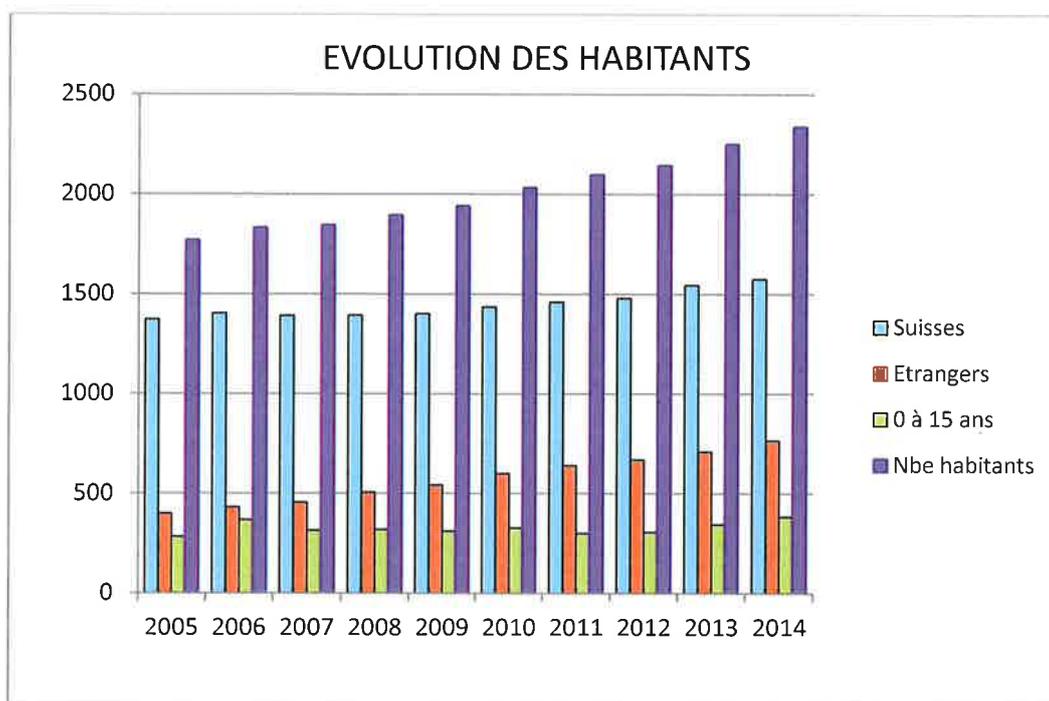
Le conseil communal accepte le préavis municipal par 29 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

ADMINISTRATION

Administration générale

En 2014 la municipalité s'est réunie à 48 reprises et a tenu trois séances extraordinaires pour le tourisme et la zone artisanale.

Population



	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nbe habitants	1847	1898	1944	2035	2100	2147	2254	2340
Suisses	1391	1393	1401	1435	1459	1478	1545	1575
Etrangers	456	505	543	600	641	669	709	765
dont								
0 à 15 ans	315	320	312	327	300	306	345	383

Le nombre de mutations (arrivées et départs) pour 2014 se monte à 640 mouvements. L'augmentation de la population s'élève à 86 personnes pour arriver à un total de 2340 habitants au 31 décembre 2014.

TOURISME

Conseil régional

Conjointement avec le conseil régional le projet de patinoire touristique régionale de dimension sportive à St-Cergue a été retiré dans l'optique d'un projet de dimension plus réduite. Un groupe de travail du conseil régional a étudié une nouvelle proposition pour le financement des investissements régionaux, dont les conclusions sont en main du codir pour une proposition en 2015. Le rapport de gestion complet du conseil régional est disponible auprès de l'administration communale ou peut être consulté sur notre site internet ou celui du conseil régional www.regionyon.ch.

Tourisme

L'année 2014 a été marquée à Nyon Région Tourisme (NRT) par le départ du directeur M. Vasja Zalokar et l'arrivée du nouveau directeur de M. Didier Miéville. La responsable de l'office du tourisme de St-Cergue, Madame Marie-Laure Gebhart, a également choisi de quitter NRT pour une autre activité. C'est dorénavant Madame Heidi Muller qui s'occupe de tous les guichets des offices de tourisme, puisque Rolle a rejoint NRT en 2014 et qu'un nouvel office ouvrira à Coppet en 2015. De nouvelles webcam ont été installées à la Dôle et à la Trélasse et sont visibles sur le site www.st-cergue-tourisme.ch. La promotion pour le nouveau produit raquettes-fondue à St-Cergue conjointement développé par NRT et le conseil régional a été faite en collaboration avec RailAway des CFF et a eu un grand succès.

Ski de fond

L'amortissement de 40'040 CHF des 2 chenillettes a été effectué pour la dernière fois en 2014. Le coût de la saison de ski de fond 2014 a été de 44'300 CHF. Une révision en profondeur des 2 engins a été effectuée en été 2014 pour 13'500 CHF ce qui devrait assurer encore quelques années de fonctionnement sans problème.

A cause de d'arrivée très tardive de la neige fin janvier 2015, les pistes de ski de fond n'ont pas pu être ouvertes pour Noël 2014.

Mobilité

La nouvelle halte St-Cergue- les Cheseaux sur la ligne du NStCM, a été inaugurée le 6 décembre, puis mise en fonction le 14 décembre 2014. Les travaux de sécurisation des talus en forêt par le NStCM ont permis, également aux Cheseaux, de supprimer un passage à niveau non sécurisé.



Éléments clés des comptes 2014

Charges :

Les charges (*/.* affectation à réserve DDP) sont supérieures au budget de KCHF 391 et de KCHF 455 sur les comptes 2013.

La hausse s'explique principalement par la provision extraordinaire de KCHF 400 effectuée en prévision du décompte final de la péréquation et de la facture sociale pour l'année 2014.

Revenus :

Les revenus (*/.* ventes des DDP) sont supérieurs au budget de KCHF 726 et de KCHF 121 par rapport aux comptes 2013.

Ce résultat s'explique entre autre par la hausse des revenus fiscaux de KCHF 524 sur le budget. Le passage du taux d'imposition de 61 à 66 en 2014 est bien entendu lié à cette situation.

Conseil communal du 23 juin 2015



En 2014, nous avons vendu des terrains DDP pour KCHF 529, montant provisionné sur le compte de réserve pour amortissements-investissements futurs.

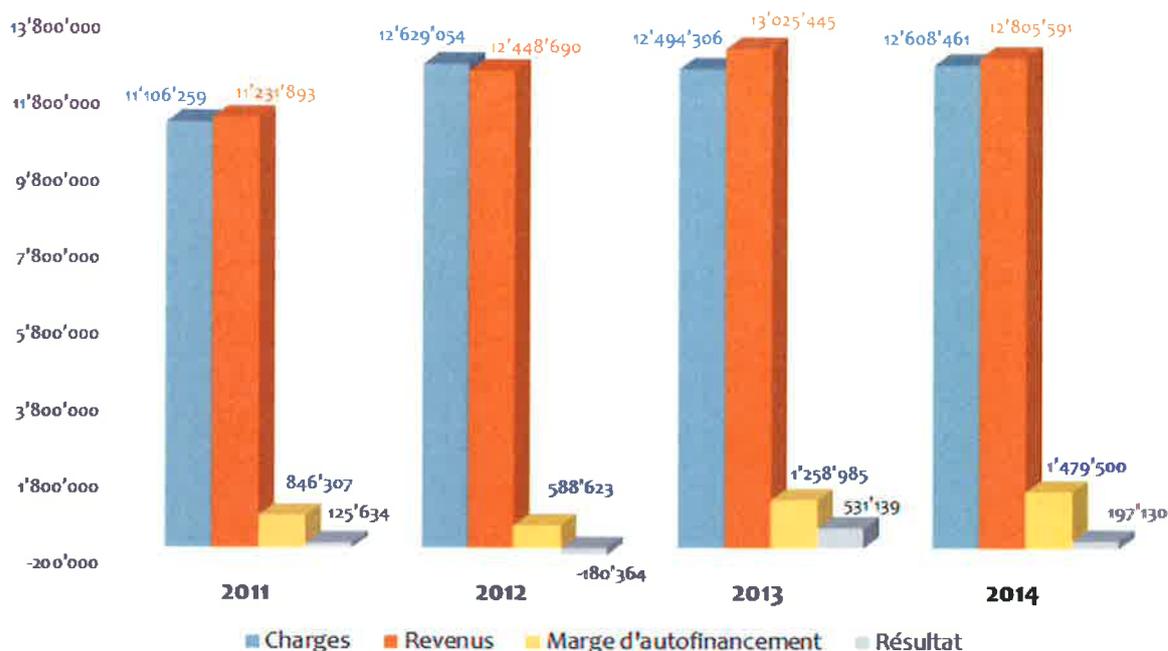
Les investissements bruts s'élèvent à KCHF 1'299 et la marge d'autofinancement diminuée des ventes de DDP (revenus extraordinaires) est de KCHF 1'483, ce qui a permis de couvrir ces dépenses.

L'exercice clôture sur un résultat positif de KCHF 197.

Conseil communal du 23 juin 2015



Comparatif des comptes 2011 à 2014



Source: Comptes de la commune



Comptes de fonctionnement épurés (par nature)

Libellé	Budget 2014		Comptes 2014		Comptes 2013	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Totaux	12'288'238	12'149'961	12'608'460	12'805'591	12'494'306	13'025'445
Gains comptables *		-600'000		-529'170		-870'350
Amortissements	-745'938		-635'236		-386'141	
Attributions fonds réserves	-865'748		-1'558'271		-1'328'835	
Prélèvements réserves		413'359		-381'968		-116'780
Imputations internes	-682'934	-682'934	-586'322	-586'322	-717'821	-717'821
Total	9'993'618	10'453'668	9'828'631	11'308'131	10'061'509	11'320'494
Marge d'autofinancement		460'050		1'479'500		1'258'985

* Dédutions des ventes DDP sur la marge d'autofinancement (revenus extraordinaires)

Conseil communal du 23 juin 2015



Evolution des charges financières par nature

Comptes par nature	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart	%	Comptes 2013
Autorités & Personnel	1'435'580	1'414'764	-20'816	-1.47%	1'662'583
Biens, services & marchandises	2'764'230	2'528'675	-235'555	-9.32%	2'734'842
Intérêts passifs	140'365	55'217	-85'148	-154.21%	105'632
Remboursement & participations	4'969'223	5'147'684	178'461	3.47%	4'826'839
Aides & subventions	622'220	529'344	-92'876	-17.55%	550'044
Total	9'931'618	9'675'684	-255'934	-2.58%	9'879'940

Conseil communal du 24 juin 2014



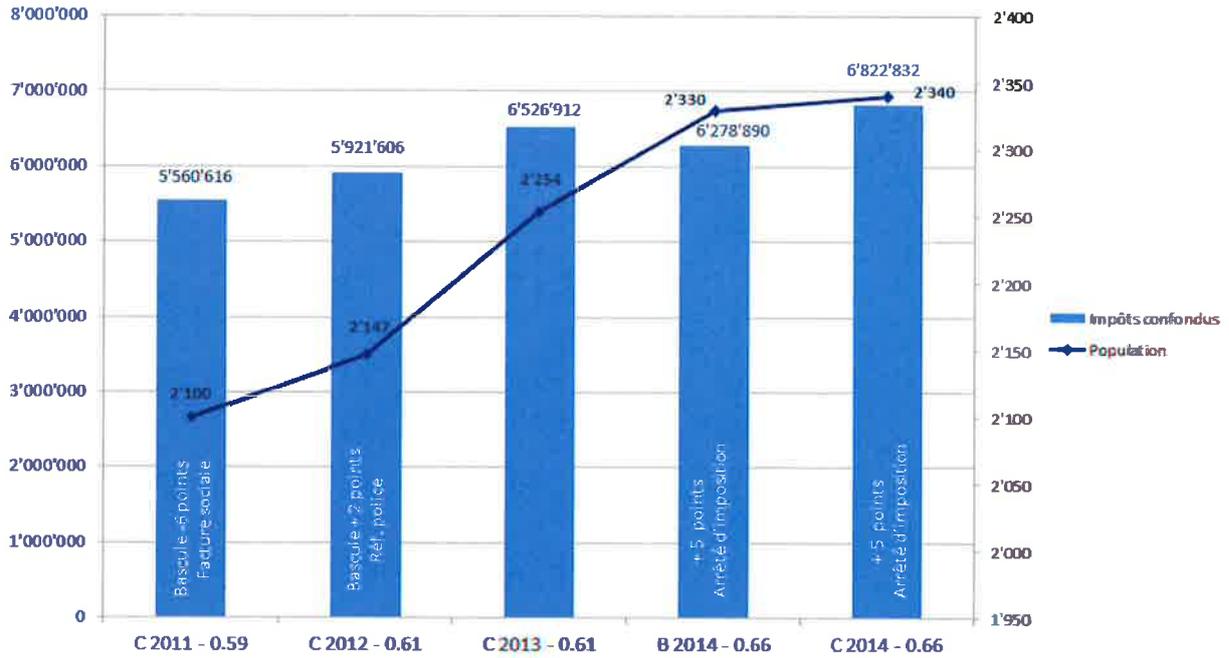
Evolution des produits financiers par nature

Comptes par nature	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart	%	Comptes 2013
Impôts	5'969'990	6'494'097	524'107	8.07%	6'086'768
Patentes & concessions	108'400	124'090	15'690	12.64%	109'590
Revenus du patrimoine	1'605'235	1'508'568	-96'667	-6.41%	1'859'460
Taxes & émoluments	1'970'530	2'177'306	206'776	9.50%	2'222'903
Parts aux recettes cantonales	310'250	347'431	37'181	10.70%	432'885
Participations & remboursements	1'085'263	1'177'645	92'382	7.84%	1'470'939
Autres participations	4'000	8'164	4'164	51.00%	8'297
Total	11'053'668	11'837'301	783'633	7.09%	12'190'842

Conseil communal du 23 juin 2015



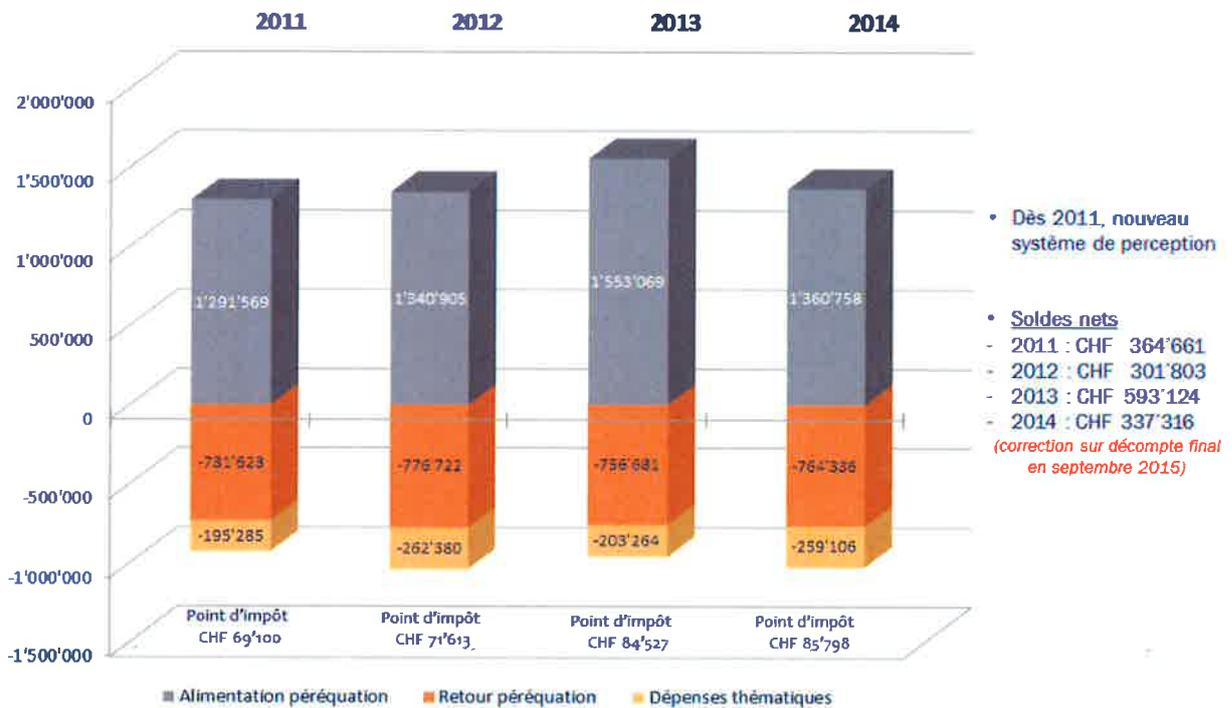
Evolution des impôts



Source: Comptes de la Commune de Saint-Cergue



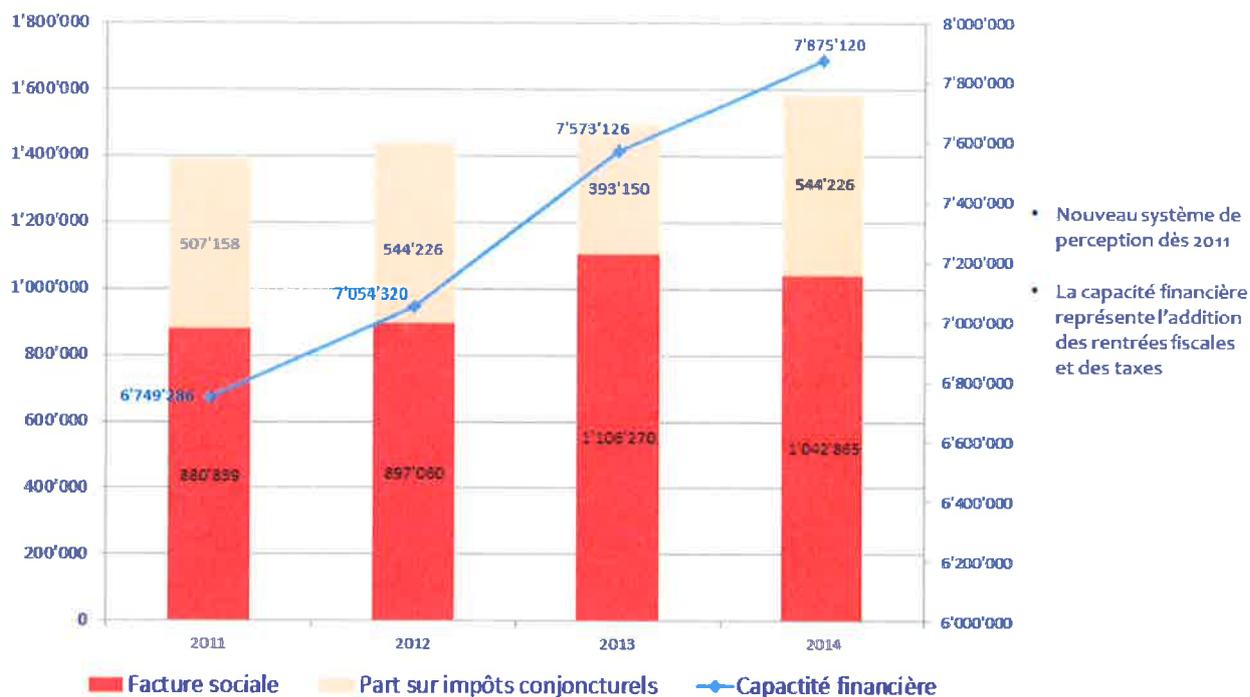
Evolution du fond de péréquation



Conseil communal du 23 juin 2015



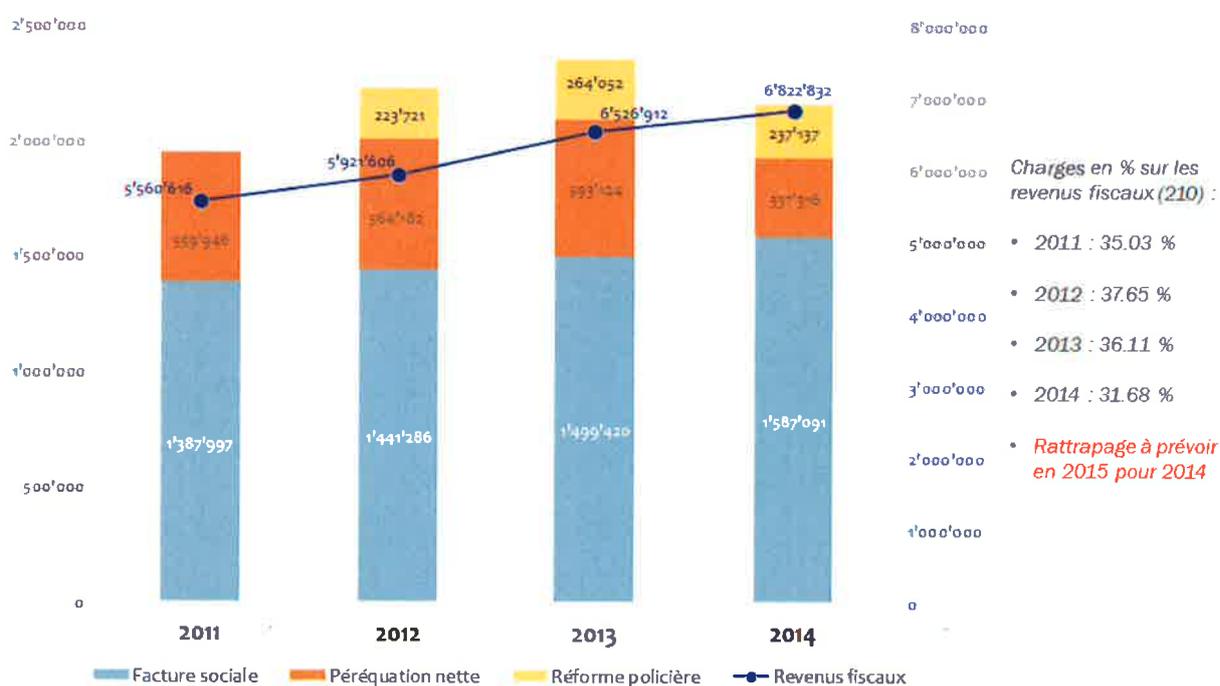
Evolution de la facture sociale



Conseil communal du 23 juin 2015



Evolution péréquations totales avec revenus fiscaux



Conseil communal du 23 juin 2015



Etat des dettes et intérêts passifs



Conseil communal du 23 juin 2015



PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE ET SCHÉMATIQUE DES COMPTES 2014

COMPTES DES INVESTISSEMENTS

DI Dépenses d'investissements	RI Recettes d'investissements
1'299'159	307'959
	DIN Dépenses d'investissements nettes
	991'200

DIN Dépenses d'investissements nettes	EN Endettement net (diminution)
991'200	-488'300
	MA Marge d'autofinancement
	1'479'500

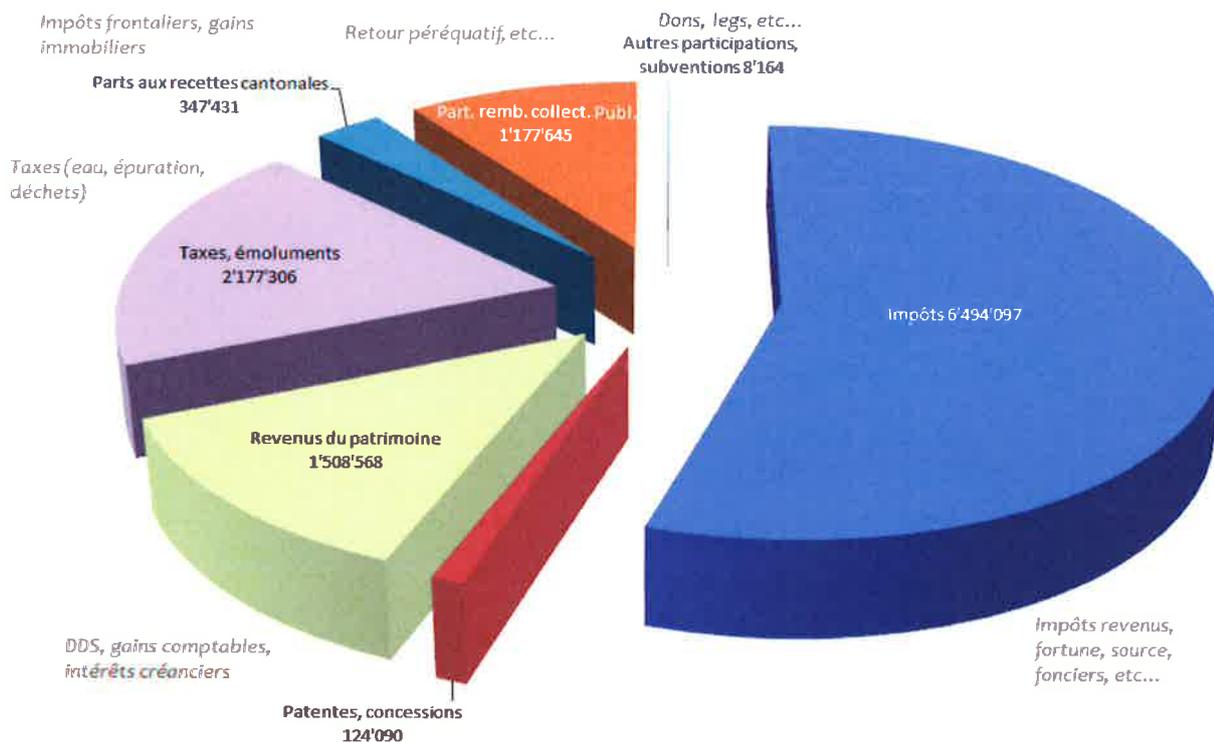
COMPTE DE FONCTIONNEMENT

CFE Charges de fonctionnement épurées	RFE Revenus de fonctionnement épurés
9'828'631	11'308'131
	Déduction ventes DOP 529'170
MA Marge d'autofinancement	
1'479'500	

Conseil communal du 23 juin 2015



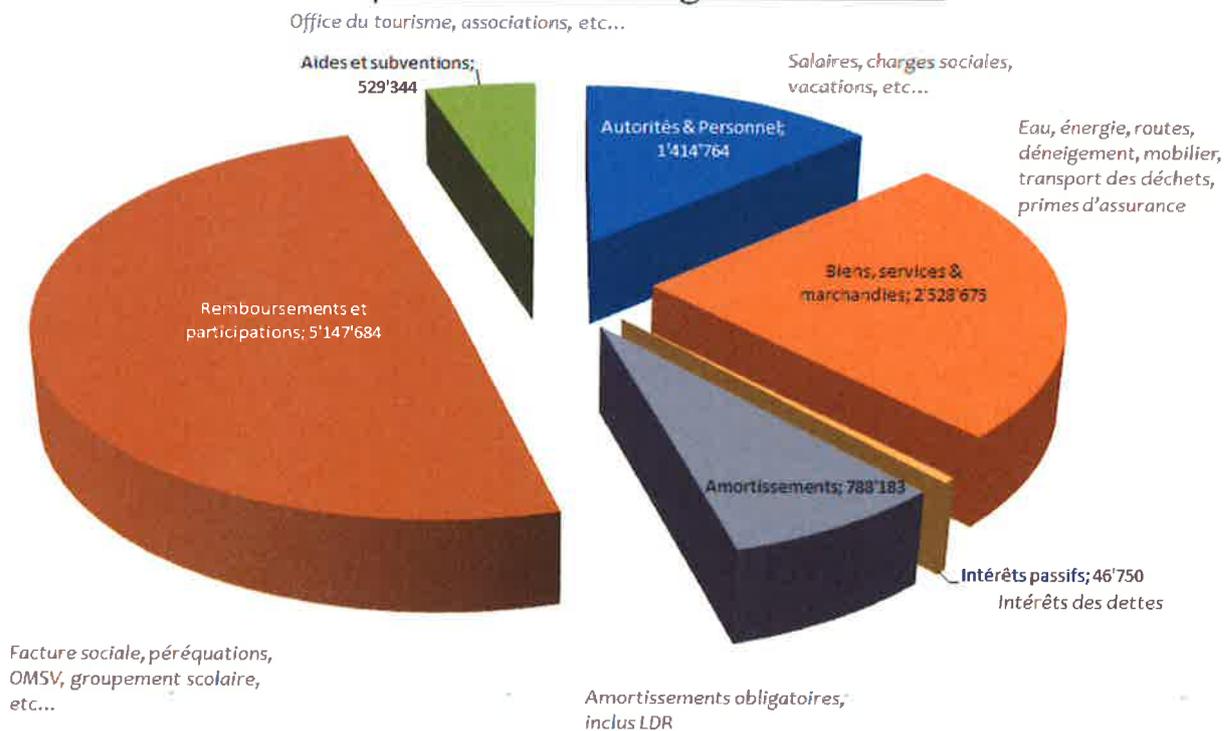
Décomposition des revenus financiers



Conseil communal du 23 juin 2015



Décomposition des charges financières



Conseil communal du 23 juin 2015



ANALYSE FINANCIÈRE 2014

Quelques ratios

MA/EN : -42.89 % (si négatif = **bon**)

Indique le rapport entre les disponibilités annuelles propres et l'endettement net en fin d'exercice

MA/RFE : 16.97 % (résultat **moyen**, bon au-dessus de 20%)

Exprime la capacité d'autofinancement qui se dégage des revenus de fonctionnement

MA/DIN : 202.65 % (résultat **bon** au-dessus de 80%)

Indique le degré d'autofinancement pour couvrir les dépenses d'investissements nettes

INP/RFE : 0.39 % (résultat **bon** en-dessous de 5%)

Mesure la part des revenus affectés au paiement des intérêts de la dette

Quotité dette brute : 32.19 % (**bon** en-dessous de 100%)

Met en relation le montant des emprunts avec les revenus de fonctionnement

Conseil communal du 23 juin 2015



Conclusions

L'exercice 2014 clôture par un bénéfice de **CHF 197'130,32**.

La marge d'autofinancement a permis de couvrir les investissements effectués durant l'année.

La majoration du taux d'imposition engendre des recettes fiscales permettant de pouvoir envisager les futurs investissements avec un peu plus de sérénité, même si nous n'échapperons pas à l'emprunt.

Une correction importante des charges péréquatives 2014 est attendue en 2015, laquelle devrait engendrer une charge d'environ KCHF 400. Une affectation à réserve a été effectuée pour couvrir partiellement cette charge.

L'exercice 2014 est un bon millésime et nous vous recommandons d'adopter les comptes tels que présentés.

Conseil communal du 23 juin 2015

BATIMENTS

Temple

Une liste importante de travaux d'entretien est à faire sur le temple. En 2014, le toit du clocher a été réparé suite à la chute des tuiles d'un pan hexagonal, des barres à neige supplémentaires ont été installées et les tuiles cassées ont été remplacées.

TRAVAUX

Routes

Personnel de voirie

Une importante diminution des charges de personnel de 146'500 CHF a été obtenue en 2014 suite au départ de 2 employés à la retraite fin 2013 remplacés que par un poste. Les frais de personnel sont encore diminués par d'importants remboursements des assurances maladie et accident de 97'080 CHF. L'équipe se compose maintenant de 4 personnes à plein temps dont une assure le fonctionnement de la déchèterie et les 3 autres gèrent tous les travaux d'entretien, les services industriels (changement des compteurs d'eau et réparation des fuites d'eau) et le déneigement. En cas de nécessité la commune fait appel à du personnel temporaire.

Entretien du réseau routier

Une somme de 127'532 CHF, en accord avec le budget, a été investie dans l'entretien du réseau routier et la réparation de nombreux regards et grilles sis sur la commune. L'entreprise mandatée pour ces travaux nous donne entière satisfaction. Le budget attribué à ce poste est toujours trop faible et ne permet que de réparer les objets les plus urgents ; il sera revu à la hausse pour 2015.

Déneigement

Le coût du déneigement en 2014 est en accord avec la somme budgétée de 200'000 CHF.

Eclairage public

Un éclairage LED est maintenant installé en continu depuis le chemin du Carroz-d'Amont jusqu'au début de la route de la Prangine. Des frais non prévus concernant le déplacement de la ligne électrique sur le chantier Clair-Soleil et des factures concernant 2013 expliquent le dépassement de 16'000 CHF du budget consacré à l'éclairage public.

Ordures ménagères et déchets

OM et recyclables

2014 est la 1^{ère} année faisant suite à l'introduction d'un nouveau système de financement de l'élimination des ordures ménagères et des recyclables selon le principe du pollueur / payeur. Le coût de la collecte, du transport et de l'incinération des ordures ménagères de 130'566 CHF est couvert à 84% par la rétrocession de la taxe au sac et avec le décompte final 2014 de la Sadec reçu en 2015, les frais sont intégralement couverts. C'est donc un excellent résultat pour la 1^{ère} année dans ce nouveau système de financement. Une 2^{ème} année dans les mêmes conditions sera toutefois nécessaire pour avoir du recul sur l'équilibre de ce compte.

Quant aux recyclables, cette première année dans ce nouveau système de couverture des coûts par la taxe forfaitaire, est un succès. La taxe forfaitaire prélevée en 2014 (via le centre 451) nous permet de couvrir, à 12'000 CHF près, tous les coûts inhérents à ces déchets. Toutefois, rappelons que la taxe forfaitaire devrait couvrir l'intégralité des charges liées aux déchets exceptés les déchets incinérables (par la taxe au sac) et les déchets spéciaux (centre 452 - par l'impôt), ce qui n'est pas encore le cas.

Epuration

Un accord a été trouvé entre les services du canton et la commune afin de finaliser le plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Un préavis a été accepté à cet effet pour la réalisation et l'acceptation du concept en 2015.

Les négociations avec la commune des Rousses au sujet de l'évacuation des eaux claires de La Cure se poursuivent.

POLICE

Police

En plus de leurs missions qui consistent à veiller au respect des règlements communaux, de gérer et réguler le trafic lors manifestations, de contrôler et de dénoncer le stationnement, de surveiller les parcs et promenades, le travail de proximité aux abords des établissements scolaires, l'exécution des travaux liés à la police administrative et du commerce les deux assistants de sécurité publique (ASP) de nos cinq communes (Arzier-Le Muids, Genolier, Givrins, Trélex et St-Cergue) ont traité des dossiers de naturalisation.

Service du feu

La nouvelle association intercommunale du SDIS Nyon-Dôle a terminé sa première année. Elle a été marquée par l'adaptation à la nouvelle entité, particulièrement par les nouvelles dénominations autant des sites que des véhicules. Une collaboration plus étroite dans l'administration, mais la conservation du fonctionnement de chaque site sont à mentionner. Le premier exercice de l'association SDIS Nyon-Dôle se révèle très positif, tant sur le plan opérationnel que sur le plan financier. Le coût par habitant de chaque commune se monte à CHF 32.44 par habitant (pour Nyon de CHF 45.83 à CHF 42.44) par rapport à CHF 35.83 au budget. La différence entre ces deux montants sera restituée à chaque commune lors du second acompte en 2015.

Pour le site de St-Cergue l'effectif s'élève à 50 pompiers au 1^{er} janvier et au 31 décembre 2014. Du 1er janvier au 31 décembre 2014, les sapeurs-pompiers sont intervenus à 14 reprises, réparties comme suit : 5 feux, 3 inondations, 2 sauvetages, 2 alarmes automatiques et 2 interventions diverses. 71% de ces alarmes ont eu lieu le jour, 29% la nuit et 30% durant le week-end. La forte diminution du nombre d'interventions en 2014 est à relever.

Le site de St-Cergue a participé aux manifestations suivantes: manœuvres Franco-Suisse, téléthon, concours de la FVSP à Vevey : 3^{ème} mention très bien pour l'équipe échelle remorquable du site de St-Cergue.

SECURITE SOCIALE

Service social communal

Le poste «Accueil de jour» représente le montant des subventions communales. Ces subventions dépendent de la part payée par les parents, calculées selon les revenus de la famille.

La forte diminution des charges s'explique par le taux d'occupation important de la structure d'accueil des Petits Ecureuils qui n'accepte plus que des enfants prioritaires. Pour rappel, les familles prioritaires sont celles dont les deux parents travaillent, les familles mono-parentales et les familles dont les parents sont en recherche d'emploi.

Un contrôle soutenu des critères d'admission est effectué par l'administration de l'accueil de jour en collaboration avec la commune.

On peut également constater que les revenus des familles sont en hausse.

Les prévisions exactes de ce poste sont rendues difficiles par le fait que la « consommation d'accueil » en termes de nombre d'enfants, d'une part et des heures fréquentées, d'autre part, peuvent évoluer en tout temps. En outre la « qualité financière » des parents d'enfants inscrits dans nos structures d'accueil impacte directement sur les contributions communales.

Cantine scolaire

La diminution de fréquentation est, comme pour l'accueil de jour, due à l'application plus stricte de la priorisation d'accès.

SERVICE INDUSTRIELS

Service des eaux

Les gros travaux pour la construction du nouveau réservoir aux Cheseaux ont démarré. Avant l'hiver les terrassements du réservoir ont été réalisés et les nouvelles conduites ont pu être posées, en fouille côté Basse-Ruche et par forage sous la voie de chemin de fer du NStCM et la route cantonale côté Cheseaux-Dessous.

Les négociations avec le service cantonal des affaires vétérinaires (SCAV) et la commune de Trélex ont abouti à mise en commun des ressources de nos deux communes et à un projet de construction commun afin d'éviter la réalisation de deux réservoirs. Le préavis accepté par le conseil communal comporte la réalisation en 2015 de la nouvelle station de pompage et des conduites entre les réservoirs de Trélex et celle-ci.

Les nouveaux compteurs avec lecture à distance ont été installés dans le secteur du village de St-Cergue, soit un peu plus du tiers des compteurs à changer sur le territoire communal.

Chauffage à distance

A cause du changement obligatoire des compteurs de chaleur chez tous les clients en novembre 2014, aucun relevé de chaleur n'a été fait en décembre 2014. Décembre sera facturé sur 2015, ce qui explique une baisse des revenus de vente d'énergie sur le réseau et aux bâtiments communaux.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la municipalité à l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le rapport de la municipalité sur la gestion et les comptes 2014

Vu le rapport de la fiduciaire Pierre Busset concernant les comptes 2014

Oui le rapport de la commission de gestion

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'approuver les comptes de l'exercice 2014 tels que présentés
2. De donner décharge à la municipalité et au boursier communal pour sa gestion 2014

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 20 avril 2015.

La syndique  La secrétaire 
C. Gallay  L. Gilardi